

# TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II

## BOND B

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale

TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II BOND B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée

【Dispositif médical】 Adhésif dentaire. Pour les dentistes professionnels uniquement.

Utilisations Déconseillées

Utiliser seulement pour les applications prévues.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Tokuyama Dental Corporation

Adresse du Fabricant

38-9, Taitou 1-chome, Taitou-ku, Tokyo, Japan

Code postal

110-0016

Téléphone:

+81-3-3835-2261

Fax

+81-3-3835-2265

Email

<http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>

Fournisseur

Tokuyama Dental Italy S.r.l.

Identification de la société

Via Chizzalunga, 1, 36066 Sandriga, Vicenza, Italy

Adresse du Fournisseur

36066

Code postal

+39-0444-659650

Téléphone:

+39-0444-750345

Fax

+39-0444-750345

Email

<http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence

+33 1 40 05 48 48

Contacter

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg St Denis, Paris

le numéro de téléphone d'urgence: +33 1 40 05 48 48

numéro de téléphone: +33 1 40 05 43 28

numéro de télécopieur: +33 1 40 05 41 93

Adresse e-mail: [cap.paris@lrb.aphp.fr](mailto:cap.paris@lrb.aphp.fr)

<http://www.centres-antipoison.net>

Centre national de réponse

Adresse

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris, Hôpital Fernand Widal, 200 rue du

Faubourg St Denis, 75475 Paris Cedex 10, France.

Tél. d'urgence

+33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2 :Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 :Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 :Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 :Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale

TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II BOND B



GHS02



GHS07

Mention(s) d'Avertissement

Danger

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mention(s) de mise en garde

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

# TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II

## BOND B

P501: Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

### 2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.  
 Propriétés perturbant le système endocrinien : Pas connu.

### 2.4 Autres informations

Contient: Acétone .  
 Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Non applicable.

### 3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	% W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
ACETONE	67-64-1	200-662-2	30-, <50	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336	GHS02 GHS07
ETHANOL	64-17-5	200-578-6	20-40	Flam. Liq. 2 H225	GHS02
3-(TRIETHOXYSILYL) PROPYL METHACRYLATE	21142-29-0	244-239-0	1-5	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
1,1,3,3-TETRAMETHYL BUTYL HYDROPEROXIDE	5809-08-5	227-369-2	1-2	Acute Tox. 4 H302 Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318	GHS05 GHS07
2,6-Di-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0	204-881-4	<0.1	Aquatic Chronic 1 H410	GHS09

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
1,1,3,3-tetramethylbutyl hydroperoxide	5809-08-5			Acute Tox. 4 (H302) : 500

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Généralités

Description des premiers secours : Les secouristes doivent mettre un appareil de protection respiratoire approuvé avant d'entrer dans la zone pour administrer les premiers soins. Si les symptômes persistent, consulter immédiatement un médecin. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec la Peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Traitement spécial : Respecter les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.

#### Contact avec les yeux

Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dermatite de contact allergique. Irritation cutanée .Irritation oculaire .Salivation. Toux. Somnolence. Vertiges. Maux de tête. Maux de gorge. Nausée. Vomissements.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécial : Respecter les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Traiter symptomatiquement.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés Dioxyde de carbone, Poudre sèche, Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pression

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en

# TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II

## BOND B

dégageant des vapeurs toxiques et irritantes. L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Se tenir du côté du vent. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme pour la Rubrique 8. N'agir qu'en l'absence de risques. Évacuer la zone. Pratiquer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Eviter l'inhalation des vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter des vêtements de protection comme pour la Rubrique 8. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Si on peut faire cela en toute sécurité: Eliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Absorber la substance répandue avec du matériel inerte approprié. Placer dans un récipient étanche. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Laver abondamment après s'être occupé du déversement. Considérations relatives à l'élimination : Voir Rubrique: 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ antidiéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter les abrasions/les chocs/les frottements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec.

Température de stockage  
 Temps limite de stockage  
 Matières incompatibles

Température de stockage (°C) : 0-25  
 Stable dans les conditions normales.  
 Incompatibilité avec peroxydes organiques. Matière comburante (agent oxydant), Acides, Alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

【Dispositif médical】 Adhésif dentaire. Pour les dentistes professionnels uniquement.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
ACETONE	67-64-1	500	1210	1000	2420	

# TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II

## BOND B

ACETONE	67-64-1	500	1210			IOELV
Alcool éthylique	64-17-5	1000	1900	5000	9500	
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		10			
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		10			Comp,

Région EU Source Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle  
 France Arrêté du 3 mai 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France  
 Remarque Remarques  
 IOELV Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Pratiquer une ventilation adéquate. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

	Protection des Yeux	Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
	Protection de la peau	Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374). Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Porter un tablier et des bottes résistants aux solvants.
	Protection respiratoire	Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. Porter un respirateur approprié si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration de vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle.
	Risques thermiques	En cas d'intervention, utiliser un appareil respiratoire autonome.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Bleu
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	-8.3 °C
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Masse volumique (g/ml) : 0.85
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

#### 9.2 Autres informations

Aucun.

# TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II

## BOND B

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Peut réagir violemment avec: Matières comburantes. Peroxydes organiques/ peroxydes d'hydrogène.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Peut réagir violemment avec: Matières comburantes. Peroxydes organiques/ peroxydes d'hydrogène.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Eviter tout frottement, étincelle ou autre méthode d'allumage. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Eviter tout contact avec l'humidité.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts, Acides, Alcalis.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Peut la combustion ou la décomposition thermique dégager des vapeurs toxiques. Gaz/vapeurs toxiques (Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone) .

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 25000
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Provoque une sévère irritation des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	<u>2,6-Di-tert-butyl-p-crésol(N° CAS: 128-37-0)</u> Cancérogénicité CIRC : CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Cancérogénicité NTP : Mâle: rat-négatif, souris-négatif Femelle: rat-négatif, souris négatif
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Non classé.
L'allaitement	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.
<b>11.2 Informations sur les autres dangers</b>	
Voie(s) de pénétration	Peau , Yeux , Ingestion , Inhalatoire , Effets sur la santé: Voir Rubrique 4.2.
Autres dangers	Propriétés perturbant le système endocrinien : Pas connu.

### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Non classé.
Toxicité - Poissons	Non classé.
Toxicité - Algues	Non classé.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

# TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II

## BOND B

### 12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

#### 13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU 1133

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies ADHESIVES

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

Classe ADR/RID	3
Code de classification ADR	F1
Dispositions Spéciales	640D
Quantités limitées	5 L
Quantités exceptées	E2
Le Code d'Action en cas d'urgence	•3YE
Instructions d'emballage pour les colis mixtes	P001 IBC02 R001
Dispositions spéciales pour l'étiquetage des colis	PP1
Instructions d'emballage pour les colis mixtes	MP19
Instructions d'emballage pour les citernes mobiles	T4
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles	TP1 TP8
Code des Citerne	LGBF
Dispositions spéciales relatives aux citernes	
Véhicule pour transport citerne	FL
Catégorie de Transport ADR	2
code de restrictions en tunnel	D/E
Dispositions particulières aux forfaits	
Dispositions spéciales relatives au transport - Vrac	
Dispositions spéciales relatives au transport - le chargement, le déchargement et la manutention	
Dispositions spéciales relatives au transport - Exploitation	S2 S20
ADR HIN	33

IMDG

Classe IMDG	3
Dispositions Spéciales	640D
Quantités limitées	5 L
Quantités exceptées	E2
Instructions d'emballage pour les colis mixtes	P001 IBC02 R001
Dispositions spéciales pour l'étiquetage des colis	PP1
Instructions d'emballage pour les citernes mobiles	T4
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles	TP1 TP8
IMDG EMS	F-E, S-D
Arrimage et Manutention	Catégorie B
Ségrégation	
Polluant Marin	

# TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II

## BOND B

OACI/IATA	ADHESIVES
IATA Désignation officielle de transport	E2
Quantités exceptées	Y341
Aéronef passager et cargo Quantités limitées Instructions d'emballage	1L
Aéronef passager et cargo Quantités limitées Quantité nette maximale	353
Aéronef passager et cargo Instructions d'emballage	364
Aéronef passager et cargo Quantité nette maximale	60L
Dispositions Spéciales	A3
Code du Guide des mesures d'urgence (GMU)	3L
Etiquette	
Etiquette	



### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas d'information disponible

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	Non indiqué
REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation	Non indiqué
REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Non applicable.
Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)	2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL (128-37-0)
Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants	Non indiqué
Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement Européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone	Non indiqué
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non indiqué
Directive 93/42/CEE du Conseil.	Ce produit est un dispositif médical, selon la Directive 93/42/EEC (MDD) qui est invasif ou utilisé en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

### Règlements nationaux

Autres

Pas connu.

# TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II

## BOND B

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

Conseils en matière de formation :

S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Date de la Première Édition :

01-10-2021

Date de révision :

15-12-2022

Révision (FR) :

2

### LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS02



GHS07

Classification des dangers

Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B

Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique

STOT un., Catégorie 3

Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241: Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

# TOKUYAMA UNIVERSAL BOND II

## BOND B

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone pour l'extinction.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

**Acronyme**  
 ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges

DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)

CE : Communauté Européenne

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

IATA : Association du transport aérien international

GRV : Conteneurs semi-vrac

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG : Code maritime international des produits dangereux

VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)

REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

ONU : Nations Unies

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

**Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS**

**Dégradements de responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cependant, elles ont été obtenues par des sources diverses, y compris des laboratoires indépendants, elles sont fournies sans garantie aucune concernant leur intégralité ou leur exactitude. Tokuyama Dental Corp. n'a pas tenté, par quelque moyen que ce soit, de cacher un aspect négatif quelconque relatif à la liste fournie ci-dessus, cependant cette dernière est fournie sans garantie aucune.